

Commission de la Justice du 1^{er} juillet 2015

Questions jointes de

- M. André Frédéric au ministre de la Justice sur "la réforme des justices de paix dans l'arrondissement de Verviers"

- M. Éric Thiébaud au ministre de la Justice sur "l'avenir des bureaux de justice de paix à Mons-Borinage"

André Frédéric (PS): Monsieur le président, comme je suis encore le seul député fédéral francophone de l'arrondissement de Verviers présent ici, il faut bien que je relaie les préoccupations de l'ensemble de la société dudit arrondissement de verviers.

Monsieur le ministre, selon les informations parues récemment dans la presse locale verviétoise, Aubel, Stavelot, Malmédy et Herve pourraient, à la suite de la rationalisation des justices de paix, perdre leur siège. Ainsi, il n'y aurait plus de siège à Herve et il faudrait aller à Verviers 1 (justice de paix qui regroupe Herve, Dison, Olne, Pepinster et la partie de Verviers au nord de la Vesdre). Le siège d'Aubel il serait transféré à Limbourg, ville où sont également traitées les affaires liées à Baelen, Plombières, Thimister et Welkenraedt. Enfin, pour la justice de paix qui opère aux sièges de Stavelot, Malmédy et Spa (tout le sud de l'arrondissement, hormis Theux et Jalhay relevant de Verviers 2), on ne conserverait que le siège de Spa. Ce redécoupage obligerait un justiciable habitant Lierneux de se déplacer à Spa. Quant au citoyen de Plombières, il devrait se rendre à Limbourg, un sacré allongement des distances et un vrai parcours du combattant pour celui qui doit emprunter les transports en commun.

Comme vous le savez, les matières traitées par les justices de paix concernent directement la vie de nos concitoyens, avec les conflits de voisinage, les loyers impayés, les baux à ferme, le droit lié à la consommation (gaz, électricité, etc.). Sont aussi concernées les personnes à protéger (mineurs ou personnes sous administration provisoire. Ces citoyens sont nombreux à la clinique de Ruyff (Welkenraedt) ou à Lierneux. Les autorités locales s'étonnent également de ne pas être officiellement averties des changements qui se trament. Certaines communes ont consenti des investissements pour accueillir les justiciables dans de bonnes conditions. Les villes pressenties pour accueillir un siège principal n'ont pas de locaux disponibles pour recevoir du personnel supplémentaire.

Monsieur le ministre, les regroupements annoncés par la presse sont-ils effectivement envisagés par votre administration, voire réalisés à la date d'aujourd'hui? Qui avez-vous rencontré pour établir cette répartition au sein de l'arrondissement de Verviers? Comptez-vous aborder ce point avec les différentes autorités locales qui disposent actuellement d'une Justice de paix? Si ces informations sont exactes, comment comptez-vous encore assurer une justice de proximité à nos concitoyens? Je vous rappelle que les Verviétois ont déjà été lourdement pénalisés lors de la réforme des arrondissements judiciaires, avec des audiences qui se tiennent dorénavant à Liège ou à Huy.

11.02 **Éric Thiébaud** (PS): Comme mon collègue André Frédéric, je suis inquiet de la situation de la justice de paix dans mon arrondissement.

Monsieur le ministre, la volonté de votre gouvernement de réaliser des économies dans les justices de paix suscite de nombreuses interrogations dans les cantons de Mons-Borinage, notamment parmi les magistrats concernés. Dans ma région, la fusion envisagée des bureaux de justice de paix concerne surtout le canton de Dour qui disparaîtrait pour être recentré sur Colfontaine, ce qui signifie des déplacements plus longs pour ses habitants et une justice toujours plus éloignée du citoyen. Bien que le bureau dourais soit fermé depuis un an pour une panne de chauffage, de nombreux justiciables de Dour et des environs espèrent encore toujours voir leur siège rouvrir pour ne plus avoir à se rendre jusqu'à Colfontaine. Aujourd'hui, quel message pouvez-vous leur adresser? Existe-t-il une volonté de réhabiliter le bureau de Dour en réparant les problèmes techniques actuels? Si pas, en cas de fermeture définitive, comptez-vous réaliser des investissements au siège de Colfontaine pour améliorer les conditions de travail du personnel et l'accueil des citoyens? Confirmez-vous que le bureau de justice de paix de Boussu ne devrait connaître aucun changement? Étant donné l'étendue du territoire concerné, le maintien de celui-ci est-il assuré pour les habitants de l'entité? Enfin, à Mons, bien que la réorganisation envisagée ne concerne pas les cantons 1 et 2, des craintes à propos du non-remplacement de magistrats existent. Si tel était le cas, non seulement la charge de travail s'alourdirait, mais on risque de créer un arriéré qui n'existe pas en justice de paix. Une situation qu'il convient d'éviter à tout prix.

Dès lors, monsieur le ministre, pourriez-vous confirmer qu'aucune diminution de personnel n'est envisagée dans les cantons de Mons? Le remplacement des magistrats partant prochainement à la retraite est-il prévu?

Koen Geens, ministre: Je ne peux que vous répondre dans les mêmes termes que ceux que j'adressais à Mme Thoron qui m'avait interrogé sur des problèmes semblables dans la région et la province de Namur. J'ai déjà évoqué à plusieurs reprises la réforme des justices de paix dans cette commission. J'ai indiqué qu'il était prématuré de donner des détails. Aucune décision officielle n'a encore été prise. Cet exercice n'est pas facile et doit tenir compte de nombreux facteurs. Je peux toutefois vous dire que, pour le choix de l'emplacement en vue de la centralisation des doubles et triples cantons, les éléments suivants seront certainement pris en considération: la situation géographique, l'état et le statut du bâtiment, la préférence exprimée par les juges de paix concernés, en tenant compte de l'emplacement le plus pratique et de la charge de travail.

Nous espérons finaliser prochainement, sur le plan des principes, la première phase dont la mise en œuvre prendra encore, pour certains sites, des mois voire des années. Viendra ensuite une deuxième phase que nous espérons mener à terme d'ici l'automne: la possibilité de regrouper les cantons situés dans les zones urbaines limitrophes et/ou traitées par des bureaux hébergés dans le même bâtiment. Ce plan n'a actuellement aucune influence sur les dossiers du personnel. Les remplacements, y compris ceux des magistrats, suivent la procédure actuellement applicable à l'ensemble de l'ordre judiciaire.

André Frédéric (PS): Monsieur le ministre, vous répondez sans répondre. Vous nous dites que le plan est soumis à réflexion et qu'il aboutira à l'automne. Nous l'attendrons avec beaucoup d'intérêt. Vous avez parlé de la situation géographique. Vous devez garder à l'esprit que, dans plusieurs zones rurales dont le regroupement peut paraître assez banal en termes de rapprochement kilométrique, votre projet risque de se transformer en véritable parcours du combattant pour celui qui doit se déplacer d'un point à un autre. Certaines régions ont déjà subi énormément de dommages pour la proximité des services publics. C'est le cas de l'arrondissement de Verviers qui a été dépossédé de plusieurs outils de service public. Je trouverais fort dommageable qu'il doive encore faire face à de nouvelles restructurations visant, en l'occurrence, les justices de paix.

11.05 **Éric Thiébaud** (PS): Je ne puis que partager les considérations de mon collègue, puisque le ministre ne répond pas à la question.

Monsieur le ministre, je vous invite à réfléchir au problème des déplacements en transports en commun. Il est très compliqué de se rendre à la justice de paix de Colfontaine, en plein cœur du Borinage: pas de gare, bus très rares. Venez nous rendre visite, vous vous rendrez compte de l'itinéraire à suivre pour celui qui habite dans un rayon de dix à quinze kilomètres. L'accessibilité des bureaux de justice de paix est un critère très important à intégrer dans votre réflexion. J'espère que vous nous répondrez un jour beaucoup plus concrètement qu'aujourd'hui.